



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
30 MARS 2021**

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Madame Agnès PINOT.

L'an deux mil vingt et un,
le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame RINGEVAL (installé après le point n°2), Monsieur LAMAAIZI, Monsieur VERCOSTRE, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER (installé au point n°1).

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame ROUXEL, absente.

Monsieur Sylvain NÉRIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 relatif à la démission des Conseillers Municipaux,

Considérant les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du Conseiller Municipal élu, dont le poste est devenu vacant,

Considérant que, par lettre du 18 février 2021 adressée à Monsieur le Maire de Mouy, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corine RINGEVAL, élu le 28 Juin 2020 sur la liste « Mouy, une ville pour Tous » a présenté sa démission,

Considérant que cette démission est devenue effective au 19 février 2021,

Considérant qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller Municipal, devenu vacant, par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

Considérant que Madame Corine RINGEVAL siègera donc en lieu et place de Madame Agnès PINOT au Conseil Municipal ainsi qu'aux commissions Relance Economique, Cadre de Vie - Voirie - Cimetière, Travaux Urbanisme – Efficacité Energétique et Culture,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Prend acte de l'installation de Madame Corine RINGEVAL dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Agnès PINOT ainsi qu'en qualité de membre des commissions Relance Economique, Cadre de Vie - Voirie - Cimetière, Travaux Urbanisme – Efficacité Energétique, et Culture.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 22/03/2021

Date de l'affichage : 31/03/2021

N° : 13/21

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services



Laetitia LHERMITTE

DELIB 13/21 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Madame Agnès PINOT.